

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication :

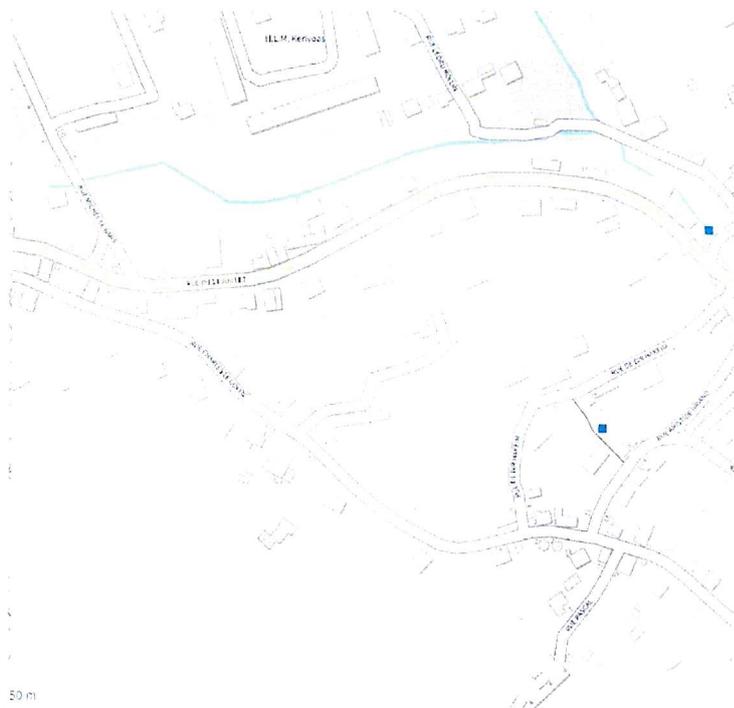
12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-138 : Signature d'une convention de servitude Enedis (parcelle cadastrée AB469) – actes notariés

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a été sollicitée par la société SRE pour réaliser un branchement électrique au 13 rue René Autret (parcelle AB468). Ce branchement nécessite de traverser la parcelle AB469 située sur le domaine privé communal. ENEDIS sollicite une convention afin de « traverser cette parcelle ».



Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 22 novembre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Considérant que M. Didier Guillon a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la signature des actes à passer avec Enedis, en l'étude désignée par les parties, pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes ou d'implantation de postes, sur la parcelle cadastrée AB469 ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toutes démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS